

République Française
Département de la Gironde
Arrondissement de Langon

MAIRIE
DE CAUVIGNAC
33690

Tél : 05.56.25.50.55
Fax : 05.56.25.41.15
e-mail : mairie.cauvignac@gmail.com
Secrétariat ouvert au public:
Lundi et jeudi : 13h30 – 17h30.
Mardi : 9 h 00- 11 h 30

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de Cauvignac le

Jeudi 17 Mars 2022 à 18h30 en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 3 Février 2022,
- Approbation du Compte de Gestion 2021,
- Vote du Compte Administratif 2021,
- Délibération affectation du résultat,
- Vote du Budget Primitif 2022,
- Vote du taux des taxes,
- Organisation élection présidentielle,
- Présentation du film sur Mr Laporte,
- Délibération pour le changement de prestataire pour la maintenance des cloches et du paratonnerre.
- Questions diverses :

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Cauvignac, le 08/03/2022

Le Maire,
Nicole COUSTET

SEANCE DU JEUDI 17 MARS 2022 :

Le dix-sept mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Nicole COUSTET, Maire.

Présents : Mmes et Ms. COUSTET Nicole, LOVATO Arlette, SULLETIS Alain, VIROULEAU Philippe, LARRERE Valentin, ZAGO Cédric, VASSEUR Jean-Michel, MOREAU David, ROCHE Sophie.

Excusé : Mme FRANCO Sophie et Mr JOURDAN Gérald qui donne procuration à Mme Nicole COUSTET.

Secrétaire de séance : Mme Sophie ROCHE.

Approbation du procès-verbal du 3 Février 2022.

Le procès-verbal de la réunion du 3 Février 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 2022/003 : Approbation du Compte de Gestion 2021.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par la Trésorerie de Bazas à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé de compte de gestion de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le Compte de Gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2022/004 : Vote du Compte Administratif 2021.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VASSEUR désigné pour faire voter le Compte Administratif 2021.

Madame Le maire est sortie durant le vote de cette délibération.

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Réalisé :	67 627,04 €
	Reste à Réaliser :	15 000,00€
Recettes	Réalisé :	76 954,65 €
	Reste à Réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Réalisé :	91 758,83 €
	Reste à Réaliser :	0.00 €
Recettes	Réalisé :	120 993,69 €
	Reste à Réaliser :	0.00 €

Délibération n° 2022/005 : Affectation du résultat.**Reports :**

Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure :	9 779,99 €
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure :	93 666,20 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement :	9 327,61 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement :	29 234,86 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	15 000,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €
--	--------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €
---	--------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	122 901,00 €
---	--------------

Délibération n° 2022/006 : Vote du Budget Primitif de 2022.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nicole COUSTET.

Vote le Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses	153 000,00 €
Restes à réaliser 2020	15 000,00 €
TOTAL Dépenses	168 000,00 €

Recettes	148 892,40 €
Restes à réaliser 2020	0,00€
Solde d'exécution reporté	19 107,60 €
TOTAL Recette	168 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses	239 501,00 €
Recettes	116 600,00 €
Résultat fonctionnement reporté	122 901,00 €
TOTAL Recettes	239 501,00 €

TOTAL Général

Dépenses	407 501,00 €
Recettes	407 501,00 €

Délibération n° 2022/007 : Vote du taux des taxes pour l'année 2022.

Madame le Maire expose au conseil municipal les taux pour l'année 2022.

	<i>Base imposition prévisionnelle 2022</i>	<i>Taux d'imposition de 2022</i>	<i>Produits correspondant pour 2022</i>
Taxe foncière (bâti)	90 400	28.99	26 207
Taxe foncière (non bâti)	12 200	43.68	5 329
Total	102 600		31 536

Le taux d'imposition de la taxe foncière (bâti) d'un total de 28,99 %, comprend le taux communal de 11.53 % (pour un produit de 10 423,00 €) et s'ajoute le taux du Département de 17.46 % (pour un produit de 15 784,00 €), soit un produit total pour l'année 2022 de 26 207,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les taux des taxes à l'unanimité des membres présents.

Organisation des élections.

8h00 – 10h45	COUSTET Nicole	ZAGO Cédric	LARRERE Valentin
10h45 – 13h30	ROCHE Sophie	LOVATO Arlette	VIROULEAU Philippe
13h30 – 16h15	VASSEUR Jean-Michel	MOREAU David	
16h15 – 19h00	COUSTET Nicole	SULLETIS Alain	FRANCO Sophie

Présentation du film de Albert LAPORTE.

Le film sur Albert Laporte est fixé le 9 Avril 2022 à 17h00 à la salle des fêtes de Cauvignac, la municipalité offrira un vin d'honneur.

Délibération n° 2022/008 : Changement du prestataire campanaire pour l'Eglise.

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que notre campanaire actuelle, les établissement BODET ne sont pas intervenus cette année pour l'entretien annuel des cloches et du paratonnerre.

Nous avons fait un autre devis, il s'avère que la société ACH NH SERVICES est moins disant, il nous propose les mêmes prestations au tarif de 150 € HT.

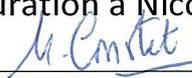
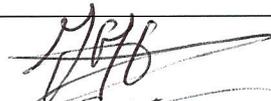
Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal décide :

- De résilier le contrat avec la société Bodet,
- D'autoriser Mme le Maire a signé le contrat avec la société ACH NH SERVICES.

Questions diverses.

- **Téléthon** : Nous avons été contactés par la Mairie de Grignols afin de participer au téléthon par le biais de la réalisation d'un rallye touristique. Il suffit que le Conseil autorise le passage sur la commune, pour adhérer une question concernant la commune peut être proposé. L'énigme pourrait être : Que soigne l'eau de la fontaine de Saint Aignan.
- **Ukraine** : Proposition de faire un don à auteur de 300 €, voté à l'unanimité.
- **FDAEC 2022** : Afin d'obtenir le FDAEC d'un montant de 8 000,00 €. Mme le Maire propose les travaux qui pourraient être versés à la demande de subvention à savoir l'électrification des cloches, la numérisation des actes d'état civil, un vidéoprojecteur. Une réunion sera organisée ultérieurement avec les montants de devis.
- **Réception des nouveaux habitants** : Mme le Maire propose de faire un apéritif avec les nouveaux arrivants de la commune le Samedi 23 Avril 2022 à 18h00.
- **Mayade** : une proposition de planter le pin des élus, le 14 mai 2022.

La séance est clôturée par Madame le Maire à 20h30.

COUSTET Nicole	
JOURDAN Gérald	A donner procuration à Nicole COUSTET 
LARRERE Valentin	
LOVATO Arlette	
MOREAU David	
ROCHE Sophie	
SULLETIS Alain	
VASSEUR Jean Michel	
VIROULEAU Philippe	
ZAGO Cédric	